

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du Samedi 28 Septembre 2024

Beaune – Maison du Rugby – 8 Chemin des Mariages

PROCES-VERBAL

Membres présents :

M. Daniel KRIEGER,
Mme. Chrystel MARCANTOGNINI,
M. Remy BOURTOURAUULT,

Assiste à la réunion : M. Jean-Christophe DINCHER, collaborateur de la Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

La réunion, Présidée par M. Daniel KRIEGER, débute à 09h00 au siège de la Ligue Régionale.

La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) prend acte de ce qu'elle a reçu.

Il apparaît plus précisément, qu'une seule liste de candidatures a été déposée dans les conditions suivantes :

Il apparaît que le dossier a été remis en mains propres sous pli cacheté par M. Jean-François CONTANT à M. Jean-Christophe DINCHER le 27 Septembre 2024 à 15h30 au siège de la Ligue Régionale et scellé en présence du remettant, puis remis à M. Daniel KRIEGER ce jour, lequel a constaté sur l'instant que les éléments de scellement n'avaient pas été rompus ou altérés.

Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt de la liste de candidature suivante.

- Liste, conduite par M. Christian POULALIER

S'agissant de la Liste :

- Qu'elle comprend pour tous les candidats :
 - les noms des 32 candidats,
 - Une attestation sur l'honneur,
 - Une copie de la carte d'identité recto verso,
 - Une copie de la Licence 2024-25
 - Un relevé d'extrait de casier judiciaire récent
- Que les candidats sont classés du rang 1 au rang 32
- Que l'un des 32 candidats, M. Frederic CHAGUE, est identifié comme étant docteur en médecine et classé en 11^{ème} position.
- Que 9 femmes sont classées avant le 23^{ème} rang sur la liste des candidats.

Relève, vérification faite,

- Que tous les candidats autres que ceux relevant des catégories obligatoires, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR entre le 1^{er} Juillet 2021 et le 30 juin 2024,

Par conséquent, la CSOE conclut à la recevabilité de la liste de candidatures et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidats qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats :

Liste :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1. POULALIER Christian | 17. NECTOUX Fabien |
| 2. QUATREPOINT Gerard | 18. NALET Vanessa |
| 3. BORDET Brigitte | 19. RIEU Angélique |
| 4. SEVE Denis | 20. LASSERRE Marie-Geneviève |
| 5. CHARPENTIER Marc | 21. RUFFINO Nicolas |
| 6. LAVEAU Pierre-Olivier | 22. CONTANT Jean-François |
| 7. SONDON Eric | 23. MATHEY Laurence |
| 8. OCLER Elodie | 24. ROZIER Jacky |
| 9. FAIVRE Sabine | 25. BRUNE Michel |
| 10. FOULONT Didier | 26. LIGIER David |
| 11. CHAGUE Frederic (Médecin) | 27. REMY David |
| 12. GOMEZ Sylvie | 28. FOURNIER Florian |
| 13. COULIN Noelle | 29. THIEBAUT Sabrina |
| 14. MARTIN Daniel | 30. CHEVROT Jean-Marc |
| 15. LACOUR Jean-Marc | 31. GONNAUD Jean-Paul |
| 16. PERICHON Claire | 32. LARUE Jean-Paul |

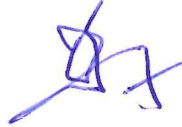
En dernier lieu, la CSOE décide que le procès-verbal sera communiqué par courriel au candidat figurant en tête de liste, ainsi qu'à la Secrétaire Générale de la Ligue Régionale, puis publié sur le site internet de la Ligue Régionale.

En outre, la CSOE autorise la Ligue Régionale si elle le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information de la liste ainsi jugée recevable à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire sous peine de risque de recours éventuel par tout intéressé.

La séance est levée à 10h00

La CSOE

Daniel KRIEGER
Président de la CSOE



Chrystel MARCANTOGNINI



Remy BOURTOURALT

